



Assemblée

Distr. générale
10 janvier 2022
Français
Original : anglais

Vingt-sixième session

Kingston, 13-15 décembre 2021*

Déclaration du Président de l'Assemblée de l'Autorité internationale des fonds marins sur les travaux de l'Assemblée à sa vingt-sixième session

1. La vingt-sixième session de l'Assemblée de l'Autorité internationale des fonds marins a été déclarée ouverte le 5 octobre 2020. En raison des restrictions aux déplacements internationaux imposées dans le contexte de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), aucune des réunions en présentiel initialement prévues pour juillet 2020 n'a pu être tenue avant la fin de l'année 2021. D'octobre 2020 à juillet 2021, l'Assemblée a pu adopter plusieurs décisions sur des questions de procédure et sur des questions urgentes selon la procédure d'approbation tacite. En fin de compte, les séances de l'Assemblée ont été tenues au format hybride les 13 et 14 décembre 2021 (187^e à 190^e réunions), l'examen de tous les points de l'ordre du jour ayant été achevé avec un jour d'avance.

I. Adoption de l'ordre du jour

2. Le 5 octobre 2020, Kamina Johnson Smith (Jamaïque), Présidente de la vingt-cinquième session de l'Assemblée, a déclaré ouverte la vingt-sixième session de l'Assemblée selon la procédure d'approbation tacite.
3. Le 6 novembre, l'Assemblée a adopté l'ordre du jour de sa vingt-sixième session¹ selon la procédure d'approbation tacite.
4. À sa 187^e séance, le 13 décembre 2021, l'Assemblée a pris note des décisions qu'elle avait adoptées selon la procédure d'approbation tacite en 2020 et 2021².

* Nouvelles dates des réunions en présentiel qui devaient initialement se tenir en juillet 2020 puis en juillet 2021.

¹ ISBA/26/A/1.

² Voir ISBA/26/A/29.



II. Élection à la présidence et à la vice-présidence de l'Assemblée

5. Le 29 octobre 2020, sur désignation du Groupe des États d'Europe occidentale et autres États, le Représentant permanent de la France auprès de l'Autorité, Denys Wibaux, a été élu Président de l'Assemblée pour la vingt-sixième session. En novembre 2020, à la suite de consultations menées au sein des groupes régionaux, les représentants du Nigéria (Groupe des États d'Afrique), de Nauru (Groupe des États d'Asie et du Pacifique), de la Pologne (Groupe des États d'Europe orientale) et de la République dominicaine (Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes) ont été élus Vice-Présidents selon la procédure d'approbation tacite.

III. Constitution de la Commission de vérification des pouvoirs et rapport de la Commission

6. Le 13 novembre 2020, l'Afrique du Sud, le Canada, le Chili, le Costa Rica, l'Espagne, le Lesotho et la Tchéquie ont été nommés membres de la Commission de vérification des pouvoirs pour la vingt-sixième session de l'Assemblée, selon la procédure d'approbation tacite. Le 8 janvier 2021, le Myanmar et le Sri Lanka ont été nommés membres de la Commission de vérification des pouvoirs, également selon la procédure d'approbation tacite.

7. La Commission de vérification des pouvoirs s'est réunie selon des modalités hybrides le 9 décembre 2021 et a élu Mohan Pieiris (Sri Lanka) à sa présidence. Le 14 décembre, elle a tenu une seconde séance, également au format hybride, lors de laquelle elle a vérifié les pouvoirs des représentants participant à la vingt-sixième session.

8. À la 190^e séance, le 14 décembre, le Président de la Commission a présenté le rapport de cette dernière³, que l'Assemblée a approuvé dans la foulée⁴.

IV. Déclaration du Président du Conseil sur les travaux menés par le Conseil pendant la vingt-sixième session

9. À la 187^e séance de l'Assemblée, le Président du Conseil, le Contre-amiral (à la retraite) Khurshed Alam (Bangladesh), a fait un exposé oral sur les travaux menés par le Conseil pendant la vingt-sixième session, portant sur la première partie de la session, du 17 au 21 février 2020⁵, la deuxième partie, du 6 au 10 décembre 2021⁶ et les décisions adoptées selon la procédure d'approbation tacite en 2020 et 2021⁷. L'Assemblée en a pris note.

³ ISBA/26/A/30.

⁴ Voir ISBA/26/A/31.

⁵ Voir ISBA/26/C/13.

⁶ Voir ISBA/26/C/13/Add.1.

⁷ Voir ISBA/26/C/48.

V. Demandes d'admission au statut d'observateur auprès de l'Assemblée

10. À sa 187^e session, l'Assemblée a examiné et accueilli deux demandes d'admission au statut d'observateur auprès de l'Assemblée, l'une de la Sasakawa Peace Foundation⁸ et l'autre d'OceanCare⁹, conformément au paragraphe 1, lettre e), de l'article 82 du Règlement intérieur de l'Assemblée et aux directives régissant l'octroi du statut d'observateur aux organisations non gouvernementales auprès de l'Autorité internationale des fonds marins¹⁰.

VI. Élection destinée à pourvoir les sièges devenus vacants à la Commission des finances

11. Ont été élus en 2020 et 2021 selon la procédure d'approbation tacite, conformément aux dispositions du paragraphe 5 de la section 9 de l'annexe de l'Accord relatif à l'application de la Partie XI de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer du 10 décembre 1982 : le 26 novembre 2020, Fujimoto Shoko (Japon) pour siéger jusqu'à l'expiration du mandat de Onuma Hiroshi (Japon)¹¹, Philip Dixon (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) pour siéger jusqu'à l'expiration du mandat d'Ahila Sornarajah (Royaume-Uni)¹², Fan Kejun (Chine) pour siéger jusqu'à l'expiration du mandat de Sun Zhi (Chine)¹³, et Abderahmane Zino Izourar (Algérie) pour siéger jusqu'à l'expiration du mandat de Mehdi Remaoun (Algérie)¹⁴; le 29 avril 2021, Eleanor Petch (Royaume-Uni) pour siéger jusqu'à l'expiration du mandat de Philip Dixon (Royaume-Uni)¹⁵ et Medard Ainomuhisha (Ouganda) pour siéger jusqu'à l'expiration du mandat de Duncan Laki (Ouganda)¹⁶.

12. Ont été élus à la 187^e séance de l'Assemblée : Christopher Hilton (Royaume-Uni) pour siéger jusqu'à l'expiration du mandat d'Eleanor Petch (Royaume-Uni)¹⁷, Kajal Bhat (Inde) pour siéger jusqu'à l'expiration du mandat de Yedla Umasankar (Inde)¹⁸, et Thiago Poggio Pádua (Brésil) pour siéger jusqu'à l'expiration du mandat de Reinaldo Storani (Brésil)¹⁹. L'Assemblée a présenté ses condoléances au Gouvernement brésilien et à la famille de Reinaldo Storani suite au décès de ce dernier le 2 mai 2021.

⁸ ISBA/26/A/INF/1.

⁹ ISBA/26/A/INF/2.

¹⁰ ISBA/25/A/16, annexe.

¹¹ Voir ISBA/26/A/3.

¹² Voir ISBA/26/A/6.

¹³ Voir ISBA/26/A/11.

¹⁴ Voir ISBA/26/A/13.

¹⁵ Voir ISBA/26/A/21.

¹⁶ Voir ISBA/26/A/22.

¹⁷ Voir ISBA/26/A/26.

¹⁸ Voir ISBA/26/A/27.

¹⁹ Voir ISBA/26/A/28.

VII. Rapport annuel du Secrétaire général

13. À la 188^e séance de l'Assemblée, le 13 décembre 2021, le Secrétaire général a présenté à celle-ci son rapport²⁰ en application du paragraphe 4 de l'article 166 de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer. Il a axé cet exposé sur les informations les plus récentes, figurant dans le document [ISBA/26/A/2/Add.1](#).

14. À ses 188^e et 189^e séances, les 13 et 14 décembre, l'Assemblée a tenu un débat général sur le rapport annuel du Secrétaire général. Deux groupes régionaux et 26 membres de l'Autorité ont fait des déclarations en personne²¹ et 13 membres ont fait des déclarations virtuellement²². Quant aux observateurs, deux ont fait des déclarations en personne et trois virtuellement.

15. Les délégations ont remercié le Secrétaire général pour son rapport et l'ont félicité pour sa réélection. La plupart d'entre elles ont salué les efforts et le travail accomplis par la Commission juridique et technique et la Commission des finances, ainsi que par le secrétariat, en 2020 et 2021 malgré les conditions difficiles engendrées par la pandémie.

16. Plusieurs délégations ont pris note avec satisfaction du format hybride de la séance et demandé que toutes les mesures soient prises pour assurer la participation la plus large et la plus effective des délégations et des parties prenantes sous ce format, si les contraintes imposées par la pandémie empêchait la tenue de réunions en présentiel.

17. De nombreuses délégations ont exhorté les membres en retard dans le paiement de leur contribution obligatoire au budget d'administration de l'Autorité à s'en acquitter dès que possible. Elles ont également invité les membres, les observateurs et les autres parties prenantes à contribuer au fonds de contributions volontaires administré par l'Autorité.

18. En ce qui concerne le cadre réglementaire régissant les activités dans la Zone, de nombreuses délégations ont salué le plan d'action pour l'examen du projet de règlement d'exploitation et des normes et directives connexes, adopté par le Conseil pour la période se terminant à la fin de l'année 2022. Plusieurs délégations ont souligné qu'il ne fallait pas accorder de contrats d'exploitation avant qu'un consensus sur le régime juridique ne soit trouvé. Certaines ont rappelé que l'objectif premier du code d'exploitation minière des fonds marins était la protection efficace du milieu marin et que des plans régionaux de gestion de l'environnement devaient être arrêtés avant le début de toute activité minière dans la région concernée.

19. Des délégations se sont félicitées du rapport sur la contribution de l'Autorité à la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et noté avec

²⁰ Voir [ISBA/26/A/2](#) et [ISBA/26/A/2/Add.1](#), ainsi qu'un autre rapport, richement illustré, intitulé « Achieving the sustainable use of deep-sea minerals for the benefit of humankind » (Pour une utilisation durable des ressources minérales des grands fonds marins dans l'intérêt de l'humanité), lequel est consultable à l'adresse suivante : https://isa.org.jm/files/files/documents/ISA_Annual_Report_2020_ENG_0.pdf.

²¹ Argentine, Bangladesh, Brésil, Costa Rica (également au nom du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes), Chili, Cuba, Égypte, Équateur, France, Ghana (au nom du Groupe des États d'Afrique), République dominicaine, Espagne, Fédération de Russie, Jamaïque, Japon, Kiribati, Maroc, Mexique, Micronésie (États fédérés de), Nauru, Nigéria, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sierra Leone, Tonga et Trinité-et-Tobago.

²² Australie, Cameroun, Chine, Fidji, Guyana, Inde, Indonésie, Italie, Myanmar, Philippines, Pologne, Singapour et Viet Nam.

satisfaction que les travaux actuels de l’Autorité concourent à la réalisation de 12 des objectifs de développement durable.

20. Les délégations ont été nombreuses à se réjouir de l’application d’une approche programmatique au développement des capacités, de la nomination de points focaux à cette fin et de l’offre de formation émanant des contractants et des webinaires nationaux ou régionaux de formation organisés par le secrétariat. Elles ont encouragé le secrétariat à tenir davantage de webinaires à l’avenir. Plusieurs délégations ont salué les activités de sensibilisation menées par le secrétariat, en particulier la création d’une série de webinaires intitulée « Deep-DiplomaSea » et la tenue prochainement d’une conférence sur la question des femmes dans le cadre du droit de la mer.

21. De nombreuses délégations ont souligné l’importance de la mise en fonctionnement de l’Entreprise. Un groupe a demandé qu’une directrice ou un directeur général par intérim soit nommé à la tête de l’Entreprise d’ici la fin de l’année 2023.

22. Un groupe régional et certaines délégation ont déploré que le Conseil ne soit pas parvenu à un consensus sur le processus d’élection des membres de la Commission juridique et technique et espéré qu’une entente soit rapidement trouvée, afin d’assurer non seulement la bonne représentation géographique des membres, mais aussi le juste équilibre des compétences, en particulier au vu de la nécessité de faire avancer le projet de règlement d’exploitation et les normes et directives connexes.

23. De nombreuses délégations ont félicité le secrétariat pour ses travaux en faveur de la recherche scientifique marine et l’ont encouragé à coopérer davantage avec les autres organisations internationales, les contractants et les parties prenantes.

24. Beaucoup de délégations se sont réjouies que le secrétariat continue de participer à la négociation d’un instrument international juridiquement contraignant se rapportant à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et portant sur la conservation et l’utilisation durable de la biodiversité marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale. Elles ont souligné qu’il importait de veiller à la conformité de cet instrument à la Convention et à l’Accord relatif à l’application de la partie XI de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer du 10 décembre 1982 et à l’harmonisation, à la complémentarité et à la cohérence de celui-ci et du projet de règlement d’exploitation, par la coordination et la coopération.

25. Les délégations ont remercié le Gouvernement jamaïcain de son hospitalité, de sa résolution à rendre possible une réunion au format hybride et des efforts déployés à cet effet.

VIII. Application du plan stratégique et du plan d’action de haut niveau de l’Autorité pour la période 2019-2023

26. À sa 190^e séance, l’Assemblée a pris note des rapports sur l’application du plan stratégique et du plan d’action de haut niveau de l’Autorité pour la période 2019-2023²³.

²³ ISBA/26/A/8-ISBA/26/C/23 et ISBA/26/A/9.

IX. Hommage à la mémoire de Satya N. Nandan

27. À la 187^e séance de l'Assemblée, le Secrétaire général a rendu hommage à la mémoire de Satya N. Nandan, premier Secrétaire général de l'Autorité, décédé le 26 février 2020. Après avoir rappelé la belle carrière de diplomate et négociateur de celui-ci, ainsi que sa contribution au développement du droit de la mer et au bon fonctionnement de l'Autorité, le Secrétaire général a souligné, entre autres, l'attachement de M. Nandan à une approche multilatérale de la résolution des problèmes, dans le respect de l'état de droit, et sa conviction que la Convention et l'Accord relatif à l'application de sa partie XI pouvaient apporter prospérité et développement durable à l'humanité.

28. L'Assemblée a observé une minute de silence en hommage à la mémoire de Satya N. Nandan.

X. Contribution de l'Autorité internationale des fonds marins à la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable

29. Le 3 décembre 2020, conformément au calendrier et aux modalités d'organisation des travaux de la vingt-sixième session de l'Assemblée, adopté par celle-ci le 20 novembre, selon la procédure d'approbation tacite, afin de permettre à ses membres d'échanger leurs vues, les membres ont été invités à présenter des exposés écrits concernant le rapport du Secrétaire général sur le plan d'action de l'Autorité à l'appui de la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable²⁴. Les exposés reçus peuvent être consultés sur le site Web de l'Autorité.

30. Le 14 décembre, l'Assemblée a été invitée à examiner le rapport susmentionné et à adopter un projet de décision sur le plan d'action à l'appui de la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable²⁵, ce qu'elle a fait le 17 décembre²⁶.

31. À la 188^e séance de l'Assemblée, le Secrétaire général, qui présentait son rapport annuel à celle-ci, a également rendu compte de l'application du plan d'action de l'Autorité à l'appui de la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable²⁷. Après examen dudit rapport, l'Assemblée a décidé : a) de prendre note des informations communiquées dans le rapport ; b) de demander au Secrétaire général de poursuivre ses efforts en vue de mobiliser des ressources destinées à contribuer au financement de la mise en œuvre des priorités stratégiques dans le cadre du Plan d'action pour la recherche scientifique marine ; c) d'encourager tous les États membres de l'Autorité, les autres États, les organisations internationales concernées, les établissements universitaires, les instituts scientifiques et techniques, les organisations philanthropiques, les entreprises et les particuliers à contribuer à la mise en œuvre du Plan d'action pour la recherche scientifique marine.

²⁴ ISBA/26/A/4.

²⁵ Ibid., annexe II.

²⁶ Voir ISBA/26/A/17.

²⁷ Voir ISBA/26/A/25.

XI. Rapport de la Commission des finances et adoption du budget de l'Autorité

32. Le 28 décembre 2020, conformément à sa décision sur le calendrier et les modalités d'organisation des travaux de sa vingt-sixième session et compte tenu de l'adoption par le Conseil, le 24 décembre 2020, d'une décision concernant le budget de l'Autorité pour l'exercice 2021-2022²⁸, l'Assemblée a été invitée à examiner le rapport et les recommandations de la Commission des finances²⁹ et à adopter un projet de décision concernant le budget de l'Autorité pour l'exercice 2021-2022.

33. Le 31 décembre 2020, l'Assemblée a adopté une telle décision selon la procédure d'approbation tacite³⁰.

34. À sa 190^e séance, l'Assemblée a examiné le rapport de la Commission des finances³¹, en particulier les questions pendantes. À la même séance, compte tenu des recommandations formulées par le Conseil dans sa décision concernant les questions financières et budgétaires³², l'Assemblée a adopté une décision concernant les questions financières et budgétaires³³.

35. Un certain nombre de délégations ont accueilli avec satisfaction le rapport de la Commission des finances sur l'élaboration des règles, règlements et procédures applicables au partage équitable des avantages financiers et autres avantages économiques tirés des activités menées dans la Zone. Dans le cadre du débat général sur le rapport annuel du Secrétaire général, un groupe régional a suggéré qu'un webinaire soit organisé afin de donner plus d'informations et de tenir un débat sur les modèles de partage des avantages présentés dans le rapport, ainsi que d'explorer plus en détail le fonds international pour la viabilité des fonds marins proposé. Un groupe régional était d'avis que les propositions faites par la Commission pour le partage équitable des avantages devait faire l'objet d'un examen plus poussé et a recommandé que le secrétariat établisse un résumé afin de faciliter les délibérations et l'examen des considérations de principe à venir à ce sujet. Le même groupe et deux délégations ont accueilli favorablement la proposition consistant à établir un fonds pour la viabilité des fonds marins destiné à soutenir les biens publics mondiaux et souligné qu'un tel fonds devrait demeurer distinct de tout fonds d'indemnisation environnementale. Une délégation a fait remarquer qu'il importait de tenir compte des générations futures dans l'examen du partage des avantages. Une délégation a également fait des suggestions préliminaires au sujet de l'application du paragraphe 4 de l'article 82 de la Convention.

XII. Élection du Secrétaire général

36. Le 30 novembre 2020, conformément à sa décision concernant le calendrier et les modalités d'organisation des travaux de sa vingt-sixième session, l'Assemblée a été invitée à élire le ou la Secrétaire général(e) de l'Autorité pour un mandat de quatre ans commençant le 1^{er} janvier 2021, conformément à l'alinéa b) du paragraphe 2 de l'article 160 de la Convention. À cet égard, l'Assemblée a également été invitée à prendre note de la décision correspondante adoptée par le Conseil le 19 novembre

²⁸ ISBA/26/C/26.

²⁹ Voir ISBA/26/A/10-ISBA/26/C/21.

³⁰ ISBA/26/A/19.

³¹ Voir ISBA/26/A/10-ISBA/26/C/21 et ISBA/26/A/10/Add.1-ISBA/26/C/21/Add.1.

³² ISBA/26/C/56.

³³ ISBA/26/A/33.

2020³⁴. Un projet de décision de l'Assemblée concernant l'élection du (de la) Secrétaire général(e) de l'Autorité³⁵ a été soumis à la procédure d'approbation tacite.

37. Le 3 décembre, l'Assemblée a élu Michael W. Lodge (Royaume-Uni) au poste de Secrétaire général de l'Autorité pour un mandat de quatre ans allant du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2024³⁶.

XIII. Élection destinée à pourvoir les sièges devenus vacants au Conseil, conformément au paragraphe 3 de l'article 161 de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer

38. Conformément à la décision de l'Assemblée concernant le calendrier et les modalités d'organisation des travaux de sa vingt-sixième session, il était prévu qu'un projet de décision concernant l'élection destinée à pourvoir les sièges devenus vacants au Conseil soit diffusé et soumis à la procédure d'approbation tacite le 30 novembre 2020, mais il a fallu reporter ces actes au 7 décembre 2020. Le 7 décembre, le Président a invité le Groupe des États d'Europe occidentale et autres États à désigner dès que possible des candidats en vue de cette élection.

39. Le 26 février 2021, un projet de décision de l'Assemblée concernant l'élection destinée à pourvoir les sièges devenus vacants au Conseil, conformément au paragraphe 3 de l'article 161 de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, a été soumis à la procédure d'approbation tacite.

40. Le 3 mars, l'Assemblée a élu 19 membres au Conseil pour un mandat allant du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2024, sous réserve des modalités de roulement convenues³⁷.

XIV. Questions diverses

Musée de l'Autorité en l'honneur de Nii Allotey Odunton

41. Le 9 octobre 2020, le secrétariat a reçu une note verbale de la Mission permanente du Ghana auprès de l'Organisation des Nations Unies, contenant un projet de décision de l'Assemblée, présenté par le Groupe des États d'Afrique, visant à nommer le musée de l'Autorité internationale des fonds marins en l'honneur de Nii Allotey-Odunton, deuxième Secrétaire général de l'Autorité³⁸.

42. Le 26 novembre 2020, l'Assemblée a adopté, selon la procédure d'approbation tacite, une décision visant à nommer le musée de l'Autorité internationale des fonds marins en l'honneur de Nii Allotey Odunton³⁹.

Prorogation du mandat des membres actuels de la Commission des finances

43. Le 21 juin 2021, compte tenu que les mandats quinquennaux des membres actuels de la Commission des finances commençant le 1^{er} janvier 2017 expireraient le 31 décembre 2021, que la nomination de candidats à l'élection à la Commission et la diffusion des candidatures prennent du temps, et qu'il importe que la Commission des finances continue de s'acquitter efficacement de ses fonctions, l'Assemblée a été

³⁴ ISBA/26/C/25.

³⁵ ISBA/26/A/L.2.

³⁶ Voir ISBA/26/A/16.

³⁷ ISBA/26/A/20.

³⁸ Voir ISBA/26/A/14.

³⁹ Voir ISBA/26/A/15.

invitée à examiner et à adopter, à titre exceptionnel, un projet de décision concernant la prorogation du mandat des membres actuels de la Commission pour une période d'un an.

44. Le 6 juillet 2021, l'Assemblée a adopté la décision selon la procédure d'approbation tacite. En conséquence, le mandat des membres actuels de la Commission des finances a été prolongé d'un an, ce qui a porté sa date d'expiration au 31 décembre 2022⁴⁰.

Troisième édition du Prix du Secrétaire général pour l'excellence dans la recherche sur les grands fonds marins

45. Le Secrétaire général a présenté la troisième édition de son Prix pour l'excellence dans la recherche sur les grands fonds marins à Kirsty McQuaid (Afrique du Sud), chercheuse postdoctorale à l'Université de Plymouth. Il a remercié le Gouvernement monégasque d'avoir contribué au Prix.

XV. Dates de la prochaine session de l'Assemblée

46. La vingt-septième session de l'Assemblée se tiendra du 1^{er} au 5 août 2022. Ce sera au tour du Groupe des États d'Asie et du Pacifique de proposer un(e) candidat(e) à la présidence de l'Assemblée à sa vingt-septième session.

⁴⁰ Voir [ISBA/26/A/23](#).